



Bordeaux / Toulouse / Strasbourg, le 07 août 2013

Les élus de la CAP TSM

à : Direction des Ressources Humaines de Météo-France

copie : Corinne Rambaldelli

Objet : Liste de postes à pourvoir pour la CAP TSM du 26 novembre 2013.

Madame la Directrice,

Nous avons identifié, sur le site internet de la bourse interministérielle de l'emploi public [<http://www.biep.fonction-publique.gouv.fr/>], une offre de recrutements multiples concernant 1 poste de concepteur-développeur [TSE] à Saint-Mandé (Diric/Médias ?) ainsi que 7 postes de technicien de maintenance [TSI] destinés à être localisés à Lille/Villeneuve d'Ascq (2), Lyon/Saint-Exupéry (1), Clermont-Ferrand (1), Aix-en-Provence (2) et Toulouse-Blagnac (1). La date de disponibilité pour l'ensemble des 8 postes est affichée pour le 1^{er} octobre 2013.

En parallèle, la note ST des «Emplois à pourvoir 2ème semestre 2013 [pour les] Techniciens Supérieurs de la Météorologie» a été publiée le 31 juillet dernier et nous nous étonnons de ne pas y retrouver ces mêmes 8 ouvertures de postes. Nous sommes bien conscients du manque d'attractivité de ces postes, du peu de candidatures qui s'y manifestent lors des CAP et que certaines MIR attendent avec impatience du renfort, mais il nous paraît cependant curieux de ne pas voir apparaître ces mêmes postes sur la liste interne. La règle étant de les ouvrir en interne puis, seulement en l'absence de candidature dans le corps, d'envisager la possibilité de les pourvoir par voie de détachement externe. Nous vous en avons déjà fait la remarque quand il avait fallu pourvoir le poste de Saint-Mandé SG/LOG/IP qui avait été, déjà à notre demande, rouvert en urgence à la CAP TSM exceptionnelle du 11 juillet 2012 et, par défaut de candidature interne, proposé alors en détachement à un technicien de l'Équipement.

Pour des raisons d'équité de traitement, il nous apparaît nécessaire d'ouvrir la TOTALITE des 8 postes publiés à la BIEP sur la liste ST normale des postes à pourvoir en interne ; ceci le plus tôt possible à l'occasion du prochain additif. Ce sera alors la CAP du 26 novembre qui pourra statuer sur la pertinence d'une acceptation de candidature externe en toute transparence si - et seulement si - il s'avère qu'il n'y a pas de candidature interne au même instant.

Une possibilité complémentaire serait, quand c'est possible, d'ouvrir certains postes TSI en «postes TSI ou à défaut TSE». Nous avons déjà pu par le passé résoudre ponctuellement par ce biais certaines situations de ce type en CAP permettant ainsi à un technicien TSE, après formation complémentaire, d'occuper un poste TSI.

Et, dans un ordre plus général, nous terminerons en déplorant les recrutements TSI «peau de chagrin» alors que le besoin existe et qu'un « sur-recrutement » devrait être la règle au vu de la fuite institutionnelle bien connue des agents de la spécialité TSI vers l'Aviation Civile.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le SNM/CGT : Bruno Haie

Pour le SPASMET/Solidaires : Christine Berne

Pour le SNITM/FO : Jérôme Lartisan